

*Ministère du Travail—Loi*

âgés et qu'il n'y a rien d'autre pour les travailleurs qui entrent dans la catégorie des licenciés permanents et qui n'ont pas nécessairement travaillé 15 des 20 années précédentes.

Le rapport de Grandpré recommande que le gouvernement examine les besoins spéciaux des travailleurs âgés et détermine les mesures dont ils ont besoin pour revenir sur le marché du travail. Même si elle ne suffit pas, une étude de ce genre serait un premier pas vers une planification à long terme de solutions durables pour le recyclage des travailleurs âgés.

Le rapport du conseil était une évaluation aseptisée des problèmes que connaîtront les Canadiens dans les années à venir en raison de l'accord de libre-échange.

Toutefois, la partie du rapport concernant les travailleurs âgés n'a que deux pages, alors que le document en a 171. On ne recommande rien en dehors de l'étude que j'ai mentionnée plus tôt et encore ce n'est pas une recommandation bien forte. J'invite le gouvernement à voir là une première étape, insuffisante, dans la recherche d'une solution aux problèmes des travailleurs âgés dans les années à venir. Le processus doit être développé. Une aide est nécessaire immédiatement.

Le régime mis sur pied avec les provinces doit être clairement défini et les directives, actuellement très vagues, doivent être précisées. Il sera ainsi plus facile aux provinces de participer aux mesures d'adaptation pour les travailleurs âgés et d'en partager les responsabilités. Il appartient au gouvernement fédéral de prendre l'initiative. Il lui appartient aussi de suivre ses propres directives sur les mesures en faveur de certains groupes d'âge. Les prestations en vertu de ce programme se terminent à 65 ans.

Le deuxième rapport du Comité permanent des droits de la personne et du vieillissement s'est rangé à l'avis des témoins qui avaient comparu devant lui. Ce comité a condamné la retraite obligatoire, jugée comme un cas flagrant de discrimination en raison d'âge, un gaspillage de main-d'oeuvre pouvait être productive et surtout comme un gaspillage de potentiel de jugement constitué au fil d'une longue expérience du travail. Il l'a également jugée nocive psychologiquement et dans certains cas financièrement, à l'égard de personnes qui ont la capacité, le désir et le besoin de continuer de travailler.

Comme le comité a recommandé que les gouvernements fédéral et provinciaux commencent de supprimer entièrement la retraite obligatoire, à l'exception d'une

catégorie restreinte de professions mettant directement en cause la sécurité du public, le fait que les prestations de ce programme ne soient plus accessibles aux plus de 65 ans n'est pas conforme aux politiques d'équité et d'humanité recommandées par le comité à l'égard des travailleurs âgés.

Dans son numéro de ce matin, le *Star* signalait que l'unique centre de recyclage des travailleurs âgés et immigrants de l'agglomération torontoise perd sa subvention annuelle de 600 000\$ du fédéral. C'est effarant car ce centre était utilisé par le service d'adaptation du gouvernement fédéral pour aider les travailleurs qui perdent leur emploi à la suite d'une fermeture d'usine.

Est-ce un signe annonciateur? En tout cas cela montre l'intérêt que le gouvernement porte aux programmes d'adaptation pour travailleurs âgés et immigrants. Alors que la Chambre est saisie d'un programme insuffisant, le temps est mal choisi pour décourager l'échelon local de s'occuper des problèmes des travailleurs âgés. Le personnel du centre pouvait à juste titre s'ennorgueillir de son taux de réussite. Il a aidé 511 travailleurs depuis son ouverture en 1987, et les statistiques font voir que 14 p. 100 d'entre eux seulement cherchent encore du travail. Le gouvernement reconnaît qu'il n'y a pas d'autres programmes du genre ciblés sur les travailleurs âgés et immigrants de la région torontoise.

Comment les ministériels peuvent-ils accepter sereinement que des programmes précieux comme ceux-là soient sabrés de manière si brutale et irréflective. L'insensibilité que traduit cette mesure n'est que l'annonce de ce qui s'en vient.

Je veux parler pendant quelques minutes de la responsabilité du gouvernement fédéral en tant qu'employeur principal du pays, notamment envers les travailleurs âgés. Ces dernières années, le gouvernement persuade ou oblige pratiquement des travailleurs à prendre leur retraite au moins dix ans avant que cela ne soit à leur avantage dans bien des cas, ce qui le prive ainsi que la population de travailleurs qui ont acquis une expérience précieuse pendant de nombreuses années passées au service du public canadien.

Le programme d'aide à l'adaptation des travailleurs que le gouvernement a mis de l'avant pour ses propres employés n'est pas un modèle que le secteur privé devrait être encouragé à adopter. Mais nous avons la chance unique en tant que le plus important employeur du Canada, d'élaborer des modèles au travail qui favorisent l'adaptation continue des travailleurs.